

TEYRAN BIKE

3ÈME ÉDITION • GRAND PRIX DE TEYRAN

17 JUILLET 2022



GUIDE TECHNIQUE

SOMMAIRE

La course • P. 3

Déviations • P. 5

Signaleurs • P. 6

Règlement de la course • P. 7

Contacts & Partenaires • P. 11

LA COURSE

Informations

Le rendez-vous est donné, **rue du Stade 34820 Teyran** à partir de **07H30** pour le retrait des dossards. Des parkings sont mis à la disposition des participants (voir P4).

2 courses sont au programme de cette édition. Elles sont ouvertes à toutes les fédérations de cyclisme ainsi qu'aux non licenciés. Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** en ligne au tarif de 10€ pour les licenciés FSGT et 12€ pour les autres. Les groupes des courses sont établies en fonction des catégories.

Ci-dessous, un tableau déterminant les groupes en fonction des catégories :

GRUPE	FSGT	FFC	UFOLEP	AUTRES
1	1	1 2 3	-	Non Licenciés
	2	PCO / PC	1	-
	3	-	2	-
	Juniors*	Juniors*	Juniors*	Juniors*
2	4	-	3	-
	5	-	4	-
	Féminines	Féminines	Féminines	Féminines
	Cadets**	Cadets**	Cadets**	Cadets**

Juniors* = 17 - 18 ans | Cadets** = 15 - 16 ans

De nombreux lots seront distribués lors des différents podiums (voir règlement P.9)

LA COURSE

Le Parcours

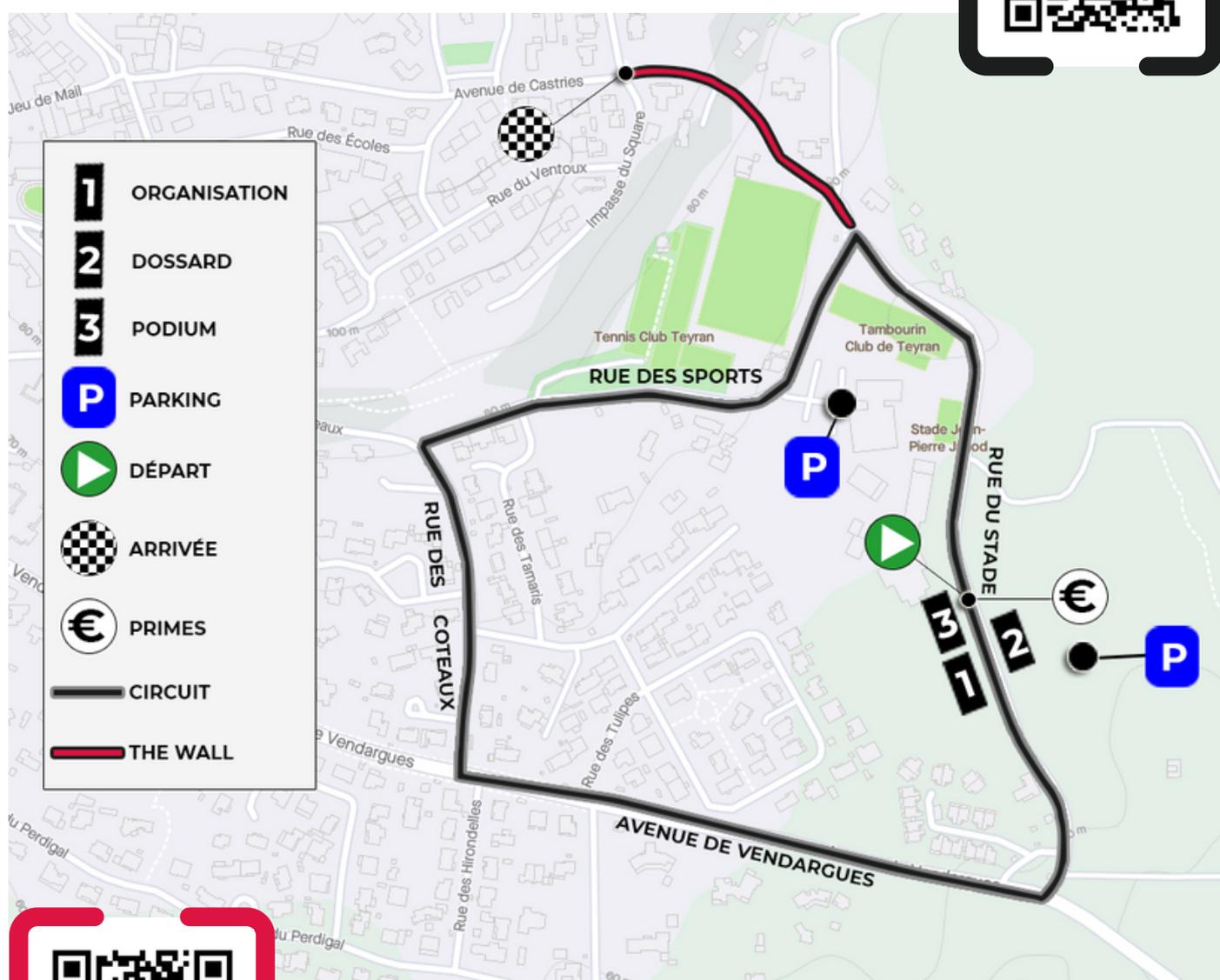
Le départ sera donné, **rue du Stade 34820 Teyran**, à :

- 08H30 pour le groupe 2
- 10H30 pour le groupe 1

Trajet : rue du Stade - Avenue de Vendargues - rue des Coteaux - rue des Sports

Circuit de 1,6Km à parcourir :

- 38 fois pour le groupe 2 (soit une distance de 60.8Km)
- 45 fois pour le groupe 1 (soit une distance de 72.0Km)

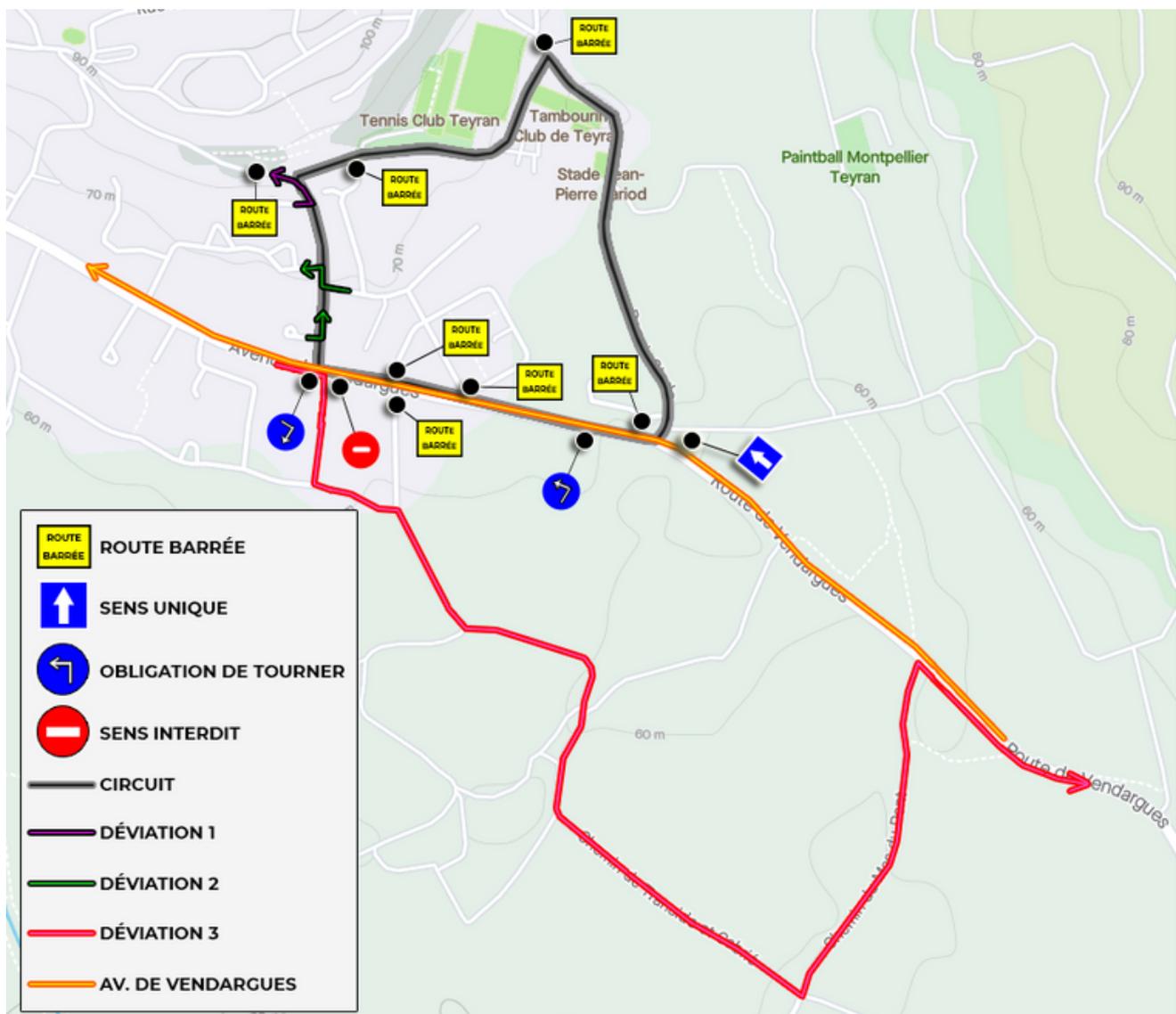


L'arrivée sera jugée sur « *THE WALL* » situé à l'intersection de la rue du Stade, l'Avenue de Castries et l'impasse du Square.

DÉVIATIONS

Durant le déroulement de la compétition, les routes suivantes seront réglementées et des indications de circulation seront données par les signaleurs :

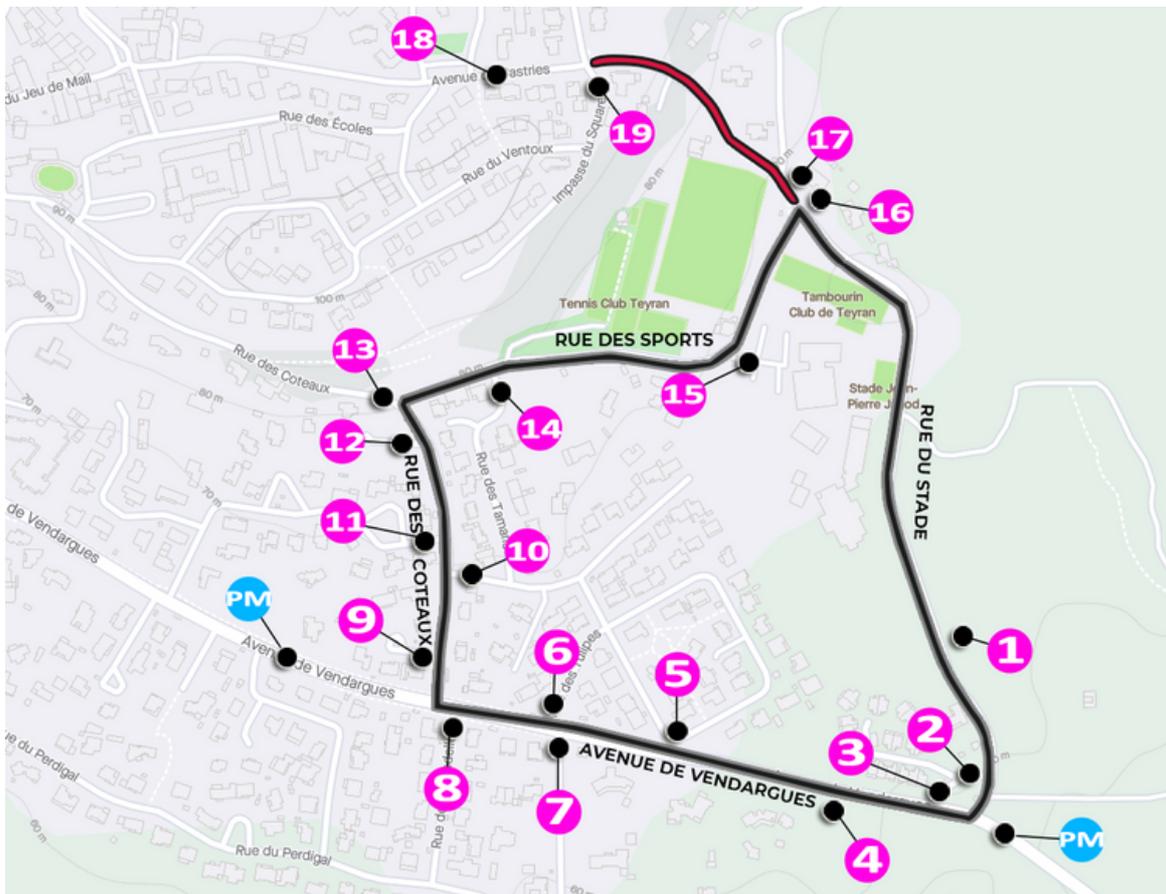
- Avenue de Vendargues (Sens Teyran vers Vendargues) déviée.
 - Itinéraire à suivre : rue des Hirondelles - rue du Perdigal - chemin de Transide et Cabrie - chemin du Mas du Pont (Déviation 3)
- Avenue de Vendargues (Sens Vendargues vers Teyran) déviée.
 - Itinéraire à suivre : voie de gauche de l'avenue de Vendargues à partir de l'intersection de la rue du Stade jusqu'à l'intersection de la rue des Hirondelles
- Toutes les rues menant au circuit seront fermées à la circulation :
 - chemin de Transide et Cabrie (utiliser Déviation 3)
 - rue des Mimosas, rue des Lilas, rue des Tulipes, rue des Jonquilles, rue des Tamaris, impasse de la Croix, rue des Olivettes (utiliser Déviation 2)
 - impasse des 4 vents (utiliser Déviation 1)
 - rue des Coteaux
 - rue des Sports
 - rue du Stade



SIGNALEURS

Les signaleurs seront placés à chaque intersection, comme listé ci-dessous :

- Signaleur 1 : Entrée Parking Départ
- Signaleur 2 : Avenue de Vendargues (Entrée lotissement)
- Signaleur 3 : Avenue de Vendargues (Sortie lotissement)
- Signaleur 4 : Avenue de Vendargues (Entrée Impasse)
- Signaleur 5 : rue des Mimosas
- Signaleur 6 : rue des Tullipes
- Signaleur 7 : chemin de Transide et Cabrie
- Signaleur 8 : rue des Hirondelles
- Signaleur 9 : impasse de la Croix
- Signaleur 10 : rue des Jonquilles
- Signaleur 11 : rue des Olivettes
- Signaleur 12 : impasse des 4 vents
- Signaleur 13 : rue des Coteaux
- Signaleur 14 : rue des Tamaris
- Signaleur 15 : Entrée Parking MJC
- Signaleur 16 : rue du Stade
- Signaleur 17 : rue du Cros
- Signaleur 18 : Avenue de Castries
- Signaleur 19 : impasse du Square
- Signaleur PM1 : Avenue de Vendargues (côté Vendargues)
- Signaleur PM2 : Avenue de Vendargues (côté Teyran)



RÈGLEMENT DE LA COURSE

RÈGLEMENTATIONS ET OBLIGATIONS

Code de la route

Participer à une épreuve cycliste de masse de voie publique implique pour chaque concurrent de se **conformer au code de la route** ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux dans la traversée des communes. Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

La participation est conditionnée :

- à l'usage d'un vélo de route conforme,
- au port obligatoire du casque durant toute la durée de l'épreuve

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

Certificat médical

La pratique en compétition aux épreuves chronométrées à l'occasion de cette manifestation est autorisée :

- Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence FSGT permettant la compétition.
- Aux majeurs non licencié(e)s à la FSGT, sur présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.
- Aux majeurs titulaires d'une licence de compétition d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, la présentation de la licence comportant la mention « Certificat Médical » sera suffisante.
- Aux mineurs, dès 15 ans, titulaires d'une licence de compétition FFC.

Les titulaires d'une licence FFVélo, ex F.F.C.T (Fédération Française de Cyclotourisme), sont considérés comme des non licenciés.

Contrat d'assurance

Responsabilité Civile

Avec le paiement du droit d'organisation à la FSGT, le Comité Départemental de l'Hérault de cyclisme obtient pour son événement l'assurance Responsabilité Civile Organisateur couvrant la totalité des personnes concernées (organisation et pratiquants). Cette assurance est conforme aux dispositions réglementaires relatives aux compétitions sportives sur la voie publique.

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Domage et Responsabilité matériel

Les participants de leur côté, sont tenus d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages et responsabilités matériels. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol.

Lutte antidopage

Un contrôle antidopage peut être diligenté par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les sportifs désignés doivent se soumettre aux opérations de contrôle (examens médicaux cliniques et prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites)

Les contrôles donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux qui sont transmis à l'agence et à la fédération intéressée. Un double en est laissé aux parties intéressées.

Code de l'environnement

Le code de l'environnement consacre des **sanctions administratives applicables** aux producteurs ou aux détenteurs qui abandonnent, déposent ou gèrent des déchets. Le jet de tout objet, récipient, emballage, document, papier ou détritrus est strictement interdit.

En cas d'infraction, le participant fautif sera seul responsable et déclaré hors course par l'organisateur.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Vous êtes licencié(e)s

A la FSGT, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) ou en UFOLEP:

Vous devez impérativement remplir les champs demandés (Nom, Prénom, Année de naissance, Adresse postale, Adresse mail, Numéro de téléphone, Numéro de licence) et joindre la copie de votre licence (en cours de validité saison 2022).

- Vous êtes non licencié(e)s y compris FFTri et FF Vélo (Ex FFCT) :

Vous devez impérativement remplir les champs demandés (Nom, Prénom, Année de naissance, Adresse mail, Numéro de téléphone) et joindre l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme sur route en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

L'inscription sera effective à réception du dossier complet d'inscription. Le dossier complet d'inscription comprend : la copie de la licence FSGT/FFC ou le certificat médical ainsi que le règlement.

Les inscriptions sont confirmées sur réception d'un email de validation.

La période d'inscription s'étend du 08 JUIN 2022 au 15 JUILLET 2022.

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Désistement – Absence – Annulation

Les demandes d'annulation avant la date de la manifestation concernent les motifs réels et sérieux (incapacités médicales, cas de force majeure). Elles donnent lieu à remboursement par écrit et sur présentation d'un justificatif réel et sérieux au plus tard le **15 JUILLET 2022 18H00**. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir.

COVID-19

En cas d'annulation de notre manifestation 2022, pour cause de pandémie liée au COVID-19, donne lieu à un remboursement ou report de votre inscription, déduction faite des frais bancaires.

En cas de jauge imposée par les autorités, priorité sera donnée dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par date et heures.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Course 4 5 F C

Course adultes départs groupés pour les catégories 4 5 F C pour 38 tours de 1,6km soit 60,8km. Au dernier tour l'arrivée se fera en haut du mur de Teyran « THE WALL ».

Course 1 2 3 J

Course adultes départs groupés pour les catégories 1 2 3 J pour 45 tours de 1,6km soit 72.0km. Au dernier tour l'arrivée se fera en haut du mur de Teyran « THE WALL ».

Récompenses

Podiums pour les 3 premiers au stratch

Podiums pour les 3 premiers de chaque catégories.

1 prime pour le premier aux tours listés ci-dessous.

- Ligne : rue du Stade
- Tour : 5 / 15 / 25

MODIFICATION – ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle. Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué.

RÈGLEMENT DE LA COURSE

DROIT A L'IMAGE

Tout participant aux épreuves autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants-droits ou ayant-causes tel que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

CNIL

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer le parfait traitement de leur participation à l'épreuve et pour personnaliser la communication.

CONTACTS & PARTENAIRES



TEYRAN BIKE

E-MAIL : teyranbike34820@gmail.com

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/Teyranbike/>

INSTAGRAM : <https://www.instagram.com/teyranbike/?hl=fr>



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

